

GUIDE DES PARENTS CAMPS DE JOUR 2025



Blainville
inspirante



**CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME 2025**

Depuis 2013, les programmes de camps de jour de la municipalité sont reconnus conformes aux normes du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux. Ce cadre a été mis en place grâce à un partenariat entre l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et l'Association des camps du Québec (ACQ). Il comporte plus de 45 balises obligatoires définissant les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux. Seules les municipalités adhérentes au Cadre et visitées par un représentant de l'ACQ peuvent être reconnues conformes.

Comptoir loisirs

Les services administratifs des camps estivaux sont offerts au comptoir loisirs, situé au Centre récréoaquatique (190, rue Marie-Chapleau).

Fiche santé

La [fiche santé](#) est obligatoire pour toutes les activités des camps de jour et doit être remplie avant l'inscription.

Renseignements généraux et remboursements

Pour consulter les renseignements généraux, cliquez [ICI](#).



FORMATION DES ANIMATEURS

Certification DAFA

Tous les animateurs ont suivi la certification DAFA créée par le Conseil québécois du loisir et différentes organisations nationales. Cette certification poursuit plusieurs objectifs, tels que :

- être en mesure d'assurer la sécurité des enfants et des adolescents;
- communiquer efficacement avec ces clientèles;
- motiver la participation d'un groupe;
- travailler en équipe;
- planifier, réaliser et évaluer des activités d'animation.

Le programme offre une formation théorique de près de 33 heures et un stage pratique de 35 heures. Il conduit à une accréditation reconnue par le Conseil québécois du loisir et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Pendant cette formation, les animateurs apprennent différents aspects du métier : techniques d'animation, dynamique de groupe, rôles et responsabilités de l'animateur, psychologie de l'enfant, droits des enfants, jeux et thématiques, etc.

Formation en premiers soins

En plus du DAFA, il est obligatoire pour les animateurs d'obtenir une certification en premiers soins. Ils reçoivent une formation de huit heures donnée par des professionnels et valable pour trois ans. Les animateurs dont la certification est encore valide participent à une soirée de révision de trois heures pour se remémorer les principes importants et pouvoir être prêts à intervenir en cas de besoin.

Fondation Laurent Duvernay-Tardif

La [Fondation Laurent Duvernay-Tardif \(LDT\)](#) et la [Fondation Tremplin Santé](#) s'unissent afin de combiner leurs efforts, leurs expériences et leurs réseaux pour favoriser la réussite éducative des jeunes du Québec



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Horaire

Les activités des camps de jour se déroulent du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h. Une formule de camp de jour allongée est offerte de 7 h à 18 h. Prendre note que de 8 h à 9 h et de 16 h à 17 h il y aura de la surveillance animée. La programmation régulière, la thématique ou la spécialisation débutera à 9 h et se terminera à 16 h.

Pour un retard ou une arrivée trop hâtive, des frais de 10 \$ seront perçus par tranche de quinze minutes. Il est à noter qu'un délai de quinze minutes est toléré pour l'arrivée et le départ des enfants sur le site.

Remboursement (en cas d'annulation par le participant)

En cas d'annulation, vous avez jusqu'au 24 mai pour obtenir un remboursement de 50 % du montant total payé. Après cette date, aucun remboursement ne sera accordé.

Absence, retard et départ hâtif

Si vous prévoyez être en retard ou si votre enfant doit s'absenter pour une journée, nous vous demandons de nous en informer le plus tôt possible par téléphone au 450 434-5275 ou par courriel à loisirs@blainville.ca.

Si vous prévoyez venir chercher votre enfant plus tôt, pensez aussi à nous en aviser. Vous pouvez d'ailleurs le faire par le biais du cahier de messages.

Si votre enfant doit quitter le site par ses propres moyens, il est obligatoire de remplir un formulaire d'autorisation de départ à la table d'accueil du camp de jour le matin ou sur la fiche santé.

Enfin, si une autre personne doit venir chercher votre enfant, vous devez lui remettre une carte T.R.A.P. À défaut, nous communiquerons avec vous afin d'autoriser le départ de l'enfant avec cette personne.

Il est à noter qu'un enfant ne peut pas retourner seul à la maison pour dîner.

Carte de transfert de responsabilité, autorisation parentale (T.R.A.P.)

Trois cartes T.R.A.P. vous seront transmises par courriel. Cette carte a pour but de rendre plus sécuritaire le départ des enfants.

Afin d'accélérer le départ, vous devrez présenter la carte T.R.A.P. chaque soir, puisqu'elle constitue la preuve que vous avez l'autorisation de partir avec l'enfant. Les cartes seront particulièrement utiles lorsqu'une personne autre que le parent (grand-parent, frère, sœur, gardienne, oncle, voisin, etc.) viendra chercher l'enfant. Il est donc primordial que cette personne ait en sa possession une carte T.R.A.P. afin que nous puissions l'identifier. Toutefois, si un doute persiste quant à l'identité de la personne détentrice de la carte T.R.A.P., celle-ci aura **obligatoirement** à fournir une pièce d'identité supplémentaire.

Dîner et collations

Tous les enfants doivent s'assurer de maintenir leurs aliments au frais dans leur sac à lunch en utilisant un sachet réfrigérant (ice pack). Les repas doivent être froids puisqu'il n'y a pas de fours à micro-ondes à leur disposition. **Il est strictement interdit d'apporter des contenants de verre et des aliments contenant des noix ou des arachides.**

En plus de leur dîner, tous les enfants doivent apporter deux collations et même trois s'ils sont inscrits à la formule de camp de jour allongée. Des périodes de collation sont prévues pour tous les groupes.

Sac à dos

Le sac à dos de l'enfant doit toujours contenir :

- un maillot de bain;
- une serviette de plage;
- des souliers de course et des souliers d'eau;
- des vêtements confortables et convenant à la température ou à l'activité prévue;
- un lunch et des collations avec sachet réfrigérant;
- une bouteille d'eau;
- de la crème solaire;
- un chapeau ou une casquette;
- le matériel particulier à la thématique;
- un sourire et beaucoup de bonne humeur.

IL EST IMPORTANT D'IDENTIFIER LES ARTICLES ÉNUMÉRÉS CI-DESSUS POUR ÉVITER LES PERTES OU LES VOLS.

Il est strictement interdit de mettre dans le sac à dos de votre enfant ce qui suit :

- des repas devant être réchauffés;
- des aliments contenant des arachides ou des noix;
- des contenants de verre;
- de l'argent;
- des consoles de jeu;
- des cartes ou des objets de valeur;
- des cellulaires, tablettes ou autres.

Prise de présence

En début et en fin de journée, il y a un rassemblement des enfants. Celui du matin débute vers 9 h. Immédiatement après le rassemblement, les animateurs prennent la présence de tous les enfants de leur groupe.

Si un enfant est absent et que nous n'avons pas été avisés, un responsable téléphonera à la maison pour confirmer cette absence.

Le rassemblement du soir commence vers 15 h 45.

Ratios d'encadrement

Groupe d'âge | Ratio animateur/enfants

- 6 à 7 ans | 1/12
- 8 à 9 ans | 1/13
- 10 à 12 ans | 1/15

Médicaments

Aucun médicament ne peut être administré sans l'autorisation écrite des parents. Si votre enfant doit prendre un médicament de façon régulière, durant les heures de camp, vous devez remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament dès votre arrivée sur le site de camp et remettre le document dûment signé et le ou les médicaments à la coordonnatrice-adjointe du site. Cela permettra à votre enfant de recevoir son médicament selon le dosage prescrit et à l'heure recommandée. Pour des mesures de sécurité, nous vous demandons de laisser à votre enfant uniquement la dose quotidienne. La coordonnatrice-adjointe doit remplir et signer le Registre des traitements et médicaments chaque fois qu'un participant prend son médicament.

Si en cours d'été, votre enfant doit prendre un médicament de façon ponctuelle (ex. : Tylenol), vous devez remplir le même formulaire et le remettre également à la coordonnatrice-adjointe du site.

À noter que notre personnel n'est pas autorisé à conserver sur lui ni à administrer de médicament (à l'exception de l'épinéphrine en cas d'urgence); il est cependant autorisé à superviser la prise de médicament tant que celui-ci est prescrit et prêt à être administré par voie orale, topique, transdermique, ophtalmique, otique ou par inhalation ainsi que de l'insuline par voie sous-cutanée.

Tous les médicaments sont rangés dans un endroit sécuritaire et accessible uniquement au personnel autorisé (ex. : infirmerie, bureau du responsable).

Crème solaire

La crème solaire doit se trouver dans le sac à dos, **mais il est essentiel d'en appliquer à votre enfant le matin avant de partir.** Il est à noter que les animateurs ne sont pas autorisés à appliquer de la crème solaire aux enfants. Ces derniers doivent le faire eux-mêmes.

Code de vie

L'équipe d'animation et de coordination souhaite offrir un service de qualité à tous les participants et fait appel à son sens critique et à sa logique lors d'une intervention avec un enfant. La feuille de route n'est utilisée que lors de cas plus difficiles. Dans tous les cas, aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée. Le parent s'engage à venir rencontrer les responsables du camp de jour si le comportement de son enfant nuit au bon fonctionnement du camp.

Code de vie :

- Je respecte le camp;
- Je marche calmement;
- Je suis responsable de moi-même et de mes objets;
- J'aide mes copains.

Droits du participant :

- J'ai le droit au plaisir;
- J'ai le droit à un environnement sain et sécuritaire;
- J'ai le droit d'être écouté.

IMPORTANT!

Aucune tolérance pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire, cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle.

Camp aquatique

Semaine 1 à 8
Centre récréoaquatique
(190, rue Marie-Chapleau)

Camp spécialisé - Tennis

Semaine 1 à 7
École de la Seigneurie
(930, rue de la Mairie)

Camp « Le Classique »

Semaine 1 à 7
École de la Renaissance
(370, boulevard d'Annecy)

École Chante-Bois
(40, 84^e Avenue Est)

École des Semailles
(1100, boulevard Céloron)

École secondaire Henri-Dunant
(200, rue Marie-Chapleau)

Camps thématiques

Semaine 1 à 7
École secondaire Henri-Dunant
(200, rue Marie-Chapleau)

Semaine 8 et 9
Aréna de Blainville
(1009, rue de la Mairie)

La Ville de Blainville se réserve le droit de modifier le lieu du camp si nécessaire.